

Lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie (LES)

Réunion du
Comité de vigilance

Tenue à
la salle du Club Optimiste
de Sainte-Sophie

Le 19 mai 2005

Compte rendu

par :



1305, av. Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Sainte-Foy (Québec)
G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RENCONTRE	1
3	RAPPORT D'ACTIVITÉS	1
3.1	COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE.....	1
3.2	COMITÉ SUR L'EAU POTABLE DE SAINTE-ANNE DES PLAINES.....	2
3.3	REGISTRE DES PLAINTES.....	5
4	ADOPTION DU PLAN DE COMMUNICATION DU COMITÉ	1
5	STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR LA GESTION DES GOÉLANDS ...	1
6	POINTS D'INFORMATION ET SUIVI	1
6.1	MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC.....	1
6.2	MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTRE THOMAS MULCAIR SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC.....	1
6.3	ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD.....	2
6.4	INVITATION À L'INAUGURATION DE L'ALIMENTATION EN BIOGAZ DE L'USINE CASCADES.....	2
7	VARIA	3
8	PROCHAINE RENCONTRE	4

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Liste des participants
- ANNEXE 2 : Ordre du jour
- ANNEXE 3 : Plan de communication du Comité
- ANNEXE 4 : Compte rendu de la réunion du Comité de vigilance du 24 février 2005
- ANNEXE 5 : Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec
- ANNEXE 6 : Mémoire présenté au Ministre Thomas Mulcair sur le Plan de développement durable du Québec.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. André Delisle souhaite la bienvenue aux participants et présente les différents points à l'ordre du jour. La parole est ensuite donnée à M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Intersan. Ce dernier, après avoir remercié les gens de s'être déplacés pour la rencontre, propose d'ajouter un point en varia : le nouveau règlement sur les sites d'enfouissement. M. Roger Landry a aussi un point varia. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés dans les annexes 1 et 2.

L'animateur et les représentants d'Intersan se retirent ensuite afin de permettre au Comité de discuter à huis clos du plan de communication qui leur a été proposé.

2 COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

M. Delisle demande aux participants leurs commentaires sur le compte rendu de la réunion du 24 février (annexe 4). La plupart d'entre eux n'ont pas eu le temps de le lire. M. Delisle rappelle qu'il y a un délai de 30 jours à respecter pour la publication du compte rendu.

M. Dussault propose de reporter l'adoption du compte rendu de la réunion du 24 février à la prochaine rencontre.

<p>Action de suivi : Inscrire l'adoption du compte rendu de la réunion du 24 février à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p>

3 RAPPORT D'ACTIVITÉS

3.1 COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE

M. Martin Dussault informe les membres que bien qu'il y'ait pas eu de réunion récente, les travaux avec le Comité technique agricole sont encore inscrits à l'agenda. Ces travaux vont être relancés. D'ici la prochaine rencontre, il va y avoir une rencontre du CTA et un compte rendu pourra en être fait.

<i>Qui est membre du Comité agricole?</i>	Le CTA est une création du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Rivière-du-Nord. Il a été créé avec certains membres du Comité. M. Marc Aubin est le président du Comité consultatif. Il y a d'autres agriculteurs. Ces membres sont: - Mme Renée Latour; - M. Roger Landry; - Mme Kim Pépin; - M. Gaston Laroche; - Mme Danielle Simard; - M. Yves St-Onge (Préfet de la MRC).
---	---

<i>Le CCA, lui, a quel rôle ?</i>	Le Comité consultatif agricole est beaucoup plus large. Il siège sur divers sujets concernant la MRC. Le CTA, lui, s'intéresse spécifiquement aux activités du site d'enfouissement.
-----------------------------------	--

Action de suivi : Inscrire le compte rendu de la rencontre du CTA à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

3.2 COMITÉ SUR L'EAU POTABLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

M. Daniel Brien présente les résultats des analyses d'eaux réalisées entre mars et décembre 2004 et présentés au Comité sur l'eau potable de Sainte-Anne-des-Plaines. Les échantillons d'eau provenaient des puits situés à la limite de la propriété, de ceux de la zone tampon et enfin de ceux situés en aval, en se dirigeant vers Sainte-Anne-des-Plaines.

Questions des participants :

<i>Est-ce que ça veut dire que la municipalité de Sainte-Anne fait aussi ses tests ? Est-ce qu'il y a eu deux tests ?</i>	Non. Les analyses ont été confiées à des consultants, des laboratoires indépendants, mais c'est Intersan qui fait le suivi.
---	---

	Les résultats sont encourageants : on a une diminution des taux d'azote ammoniacal.
<i>N'est-ce pas de l'azote ammoniacal que l'on retrouve dans les poulaillers ?</i>	Non. L'azote ammoniacal ne se trouve pas de façon naturelle. Il provient des activités humaines, donc on la retrouve dans les eaux de lixiviation des sites d'enfouissement. Ça peut être associé à d'autres activités telles que le compostage, les fertilisants, etc.
<i>Vous voulez dire que c'est ce qu'on retrouve dans le fumier ?</i>	Oui.
<i>Y a-t-il des traces d'hydrocarbures ?</i>	Non. On a fait des prélèvements dans les puits et on ne retrouve pas d'hydrocarbures. Dans la majorité des puits, les concentrations sont en deçà des limites de détection des appareils.
<i>Est-ce parce que vous savez qu'en général il n'y a pas d'hydrocarbures dans les déchets enfouis [que vous ne faites pas d'analyses plus poussées] ?</i>	Ce ne sont pas des produits retrouvés régulièrement dans les eaux de lixiviation, mais il pourrait y en avoir. Généralement, les hydrocarbures, les composés organiques volatiles (benzène, etc.) sont associés aux biogaz des sites d'enfouissement, plus qu'au lixiviat. S'il y en a, c'est en faibles concentrations et ce n'est pas une préoccupation. La principale préoccupation, c'est l'azote ammoniacal.
<i>Est-ce que des membranes imperméables se retrouvent dans tous les secteurs du site ?</i>	Non. Deux des secteurs de l'ancien site n'ont pas de membranes synthétiques à la base des déchets pour imperméabiliser les cellules.
<i>Il y a des membranes que certains composés d'hydrocarbures rendent cassantes.</i>	On utilise des types de membranes qui résistent aux lixiviats et aux biogaz. Les membranes ont une durée de vie de 200 à 300 ans.

<p><i>Quelles sont les raisons qui ont fait que les concentrations ont baissé ?</i></p>	<p>On a fait différentes interventions sur le site. Tout le vieux site a été ceinturé par une tranchée. Il y a 21 stations de pompage qui ont été installées tout autour du vieux site. Cette tranchée a deux buts : capter les gaz et les eaux qui pourraient s'échapper du vieux site. On a aussi installé une barrière hydraulique formée par deux puits. On pompe des eaux à partir de ces puits pour faire un rabattement local de la nappe phréatique afin de sortir ces eaux. Ces eaux sont ensuite rejetées dans les eaux de surface après une vérification de leur qualité. La concentration en azote ammoniacal réglementaire est de 25 milligrammes/litre pour les eaux de surface. Actuellement, les eaux mesurées au niveau de la barrière hydraulique présentent des concentrations se situant entre 2 et 3 milligrammes d'azote/litre.</p> <p>La barrière hydraulique est une exigence du décret d'autorisation pour l'agrandissement.</p>
<p><i>Est-ce qu'il y a des analyses pour les fossés ?</i></p>	<p>Oui, il y a des analyses qui sont faites.</p>
<p><i>Une fois les bassins démantelés, est-il prévu de sceller les surfaces par un couvert d'argile ?</i></p>	<p>Oui. Tout le reste du site est imperméabilisé avec un couvert d'argile. Ce couvert semble très efficace. On fait des vérifications au niveau des surfaces, à peu près à six pouces du sol et on fait des relevés de gaz sur l'ensemble du site. On remarque que même dans l'ancien site où il n'y avait pas de captage de gaz, il n'y a presque pas de fuites.</p> <p>On utilise cette technique pour identifier</p>

	<p>les points de faiblesses au niveau de notre réseau de captage des gaz.</p> <p>Trois fois par an, on fait des relevés pour identifier les sources d'émission à la surface du site.</p>
<p><i>Après que les bassins auront été démantelés, ça va être la même chose?</i></p>	<p>Oui, ça va être la même chose. On va mettre un couvert pour diminuer les infiltrations d'eau et empêcher les émissions de gaz.</p> <p>On a commencé à installer des puits d'extraction de gaz sur le vieux site aussi. D'autres vérifications vont être faites pour détecter d'éventuelles émissions de gaz.</p>
<p><i>Ce n'est pas d'autres déchets qui serviront à combler l'ancien bassin ?</i></p>	<p>Non.</p>
<p><i>Le Comité sur l'eau potable s'est réuni quand ?</i></p>	<p>Lundi dernier, le 16 mai.</p>

3.3 REGISTRE DES PLAINTES

M. Dussault informe le Comité qu'aucune autre plainte n'a été enregistrée depuis la dernière rencontre.

PAUSE

4 ADOPTION DU PLAN DE COMMUNICATION DU COMITÉ

M. André Delisle invite les membres du Comité à se prononcer sur le plan de communication qui leur a été soumis et dont ils ont discuté.

M. Yvon Berthiaume indique que le Comité n'a pas discuté du plan en tant que tel. Le Comité est satisfait du modèle de lettre d'invitation à envoyer par le président.

Questions des participants:

<p><i>À qui sera envoyé la lettre? Avez-vous une liste prévue? Est-ce qu'il y a des propositions?</i></p> <p><i>Est-ce que les Serres de Clara, ce sont des biologistes?</i></p>	<p>Dans la liste des membres du Comité, on avait prévu deux groupes environnementaux. Et avec le décès de M. Sellier, ça laisse une place au niveau des groupes environnementaux. En outre, il y avait d'autres places à combler : Mme Latour à cause de ses occupations professionnelles ne peut garantir sa présence à toutes les réunions, ce qui prive le secteur agricole d'une représentante en cas d'absence. La lettre peut servir à inviter un autre groupe environnemental et un représentant du milieu agricole. C'est au Comité de décider.</p> <p>M. Berthiaume suggère un groupe dont il fait partie et qui pourrait être invité comme groupe environnemental : Les serres de Clara. Il a aussi approché un citoyen de Sainte-Sophie, un agriculteur.</p> <p>Non, ce sont des gens qui s'occupent de parcs à Saint-Antoine. Ils ont des jardins, etc.</p>
<p><i>J'aimerais suggérer un ou deux organismes qui ne semblent pas être représentés ici : le ministère de l'Environnement et aussi le plus important,</i></p>	<p>Ces deux ministères sont d'office membres observateurs du Comité. Cependant, ils déjà ont mentionné qu'ils ne peuvent pas assister à toutes les</p>

<p><i>le ministère de la Santé publique.</i></p> <p><i>Ces gens-là n'étaient pas là comme personnes-ressources?</i></p>	<p>réunions (personnel réduit, etc.). Ils ne veulent pas s'engager à participer à l'ensemble des réunions. De façon ponctuelle, le Comité peut les inviter.</p> <p>Oui, tout à fait. Ils agissent comme personnes-ressources ou membres observateurs pour observer leur devoir de réserve et un certain recul par rapport au site.</p>
<p><i>Au moins pour la prochaine réunion, est-ce qu'on peut les inviter, surtout qu'on va parler des goélands?</i></p>	<p>Je ne suis pas sûr que le ministère de l'Environnement soit le premier interlocuteur pour ce dossier. Ça relève du Service canadien de la faune. Si vous voulez qu'il soit là, ça ne pose pas de problème. Il s'agira de leur envoyer une lettre pour les inviter.</p> <p>D'autres comités de vigilance l'ont fait. Le Comité écrit alors au directeur régional de l'Environnement ou de la Santé publique pour dire qu'il souhaiterait avoir des participants aux rencontres.</p>
<p><i>Le mécanisme se présenterait donc comme suit : si on a une préoccupation d'un impact éventuel sur la santé des individus, on pourrait faire une demande pour avoir des données, des études, etc.</i></p>	
<p><i>Pour le milieu agricole, ce qui serait intéressant, c'est d'avoir une liste de tous les agriculteurs du secteur.</i></p>	<p>En tant que Comité, on ne peut pas obtenir une liste des agriculteurs de la région de la part de l'UPA.</p>
<p><i>Est-ce qu'on peut circonscrire la zone, choisir un secteur pour avoir les adresses?</i></p>	<p>C'est ce qui avait été fait au début pour la création du CTA.</p>
<p><i>On ne pourrait pas utiliser le journal local</i></p>	<p>Il y a donc deux suggestions : utiliser le</p>

<p><i>pour inviter les agriculteurs?</i></p> <p><i>On peut utiliser aussi la même liste que celle qui avait été remise à Tecsub.</i></p>	<p>journal local ou reprendre la liste qui avait été remise à Pierre Légaré de Tecsub, qui doit l'avoir encore.</p>
--	---

<p><i>Mais pour le journal, ce n'est pas tout le monde qui le lit.</i></p> <p><i>Mais les agriculteurs ne sont pas très participatifs, on le voit lors des rencontres de l'UPA .</i></p>	<p>Le but, c'est d'avoir une ou deux personnes.</p> <p>Il y aura deux façons de faire l'invitation d'agriculteurs comme membres: essayer en envoyant la lettre à partir de la liste des agriculteur. Si ça ne fonctionne pas, procéder à une invitation plus large.</p>
--	---

Action de suivi :

- Coordonnées exactes du groupe Les serres de Clara (voir M. Berthiaume).
- Inviter le ministère de l'Environnement et le Service canadien de la faune à la prochaine réunion pour l'échange sur les goélands.
- obtenir une liste des agriculteurs du secteur auprès de Pierre Legaré.
- 2 à 3 semaines avant la prochaine rencontre, envoyer la lettre d'invitation.

Commentaires sur la proposition de plan de communication :

Page 1 – Les objectifs du plan

Au point 3 « Valoriser les résultats obtenus sur les divers dossiers », les participants suggèrent de remplacer « Valoriser » par « Diffuser ». Le Comité est là pour surveiller et non pas pour valoriser.

Page 2 – Les stratégies

Les informations doivent être approuvées par le Comité avant publication.

<i>Qu'est-ce qu'on entend par diffusion annuelle d'un rapport d'activités?</i>	En prenant l'exemple du Comité de pré-consultation, il s'agit d'un rapport sous forme de résumé des différents enjeux qui ont été traités, M. Dussault explique ce qu'on entend par rapport d'activités. Ce rapport peut prendre la forme d'un document de quelques pages résumant les comptes rendus des quatre rencontres par an, les activités du Comité sous forme de tableaux, synthèses, points saillants, etc.
--	---

<i>Faut-il envoyer ce rapport aux médias? Comment s'organise le fonctionnement?</i>	Dans le fond, ce document va permettre aux membres de mettre leurs réseaux, les associations, etc. au courant des activités du Comité. Si éventuellement le Comité veut que ce soit rendu public, c'est à lui de décider.
---	---

M. Delisle souligne que les moyens de diffusion plus détaillés sont suggérés au point **5.2** du plan.

<i>Est-ce obligatoire que les procès-verbaux soient affichés dans les municipalités environnantes?</i>	Oui, c'est précisé dans le décret. Les avis de réunion et les comptes rendus doivent être affichés dans les babillards des municipalités.
<i>Est-ce que cela est fait?</i>	Non, ça n'a pas été fait à ce jour, mais ça sera fait avant la prochaine réunion.

<i>Ce serait bien d'utiliser les bulletins locaux pour diffuser l'ordre du jour et les comptes rendus des rencontres. Ça permettrait de donner aussi une visibilité au Comité de vigilance.</i>	Nous, comme comité, on pourrait le faire via <i>Le Contact</i> qui sort aux trois mois. Il y a aussi <i>L'informateur municipal</i> .
---	--

Action de suivi :

- Révision et adoption du plan de communication à la prochaine rencontre (à compléter par *Transfert Environnement*).
- Moyens de diffusion à considérer (journaux locaux) :
 - L'informateur municipal (Saint-André);
 - Le Contact (Sainte-Sophie);
 - Feuilleton paroissial.

M. Landry fait remarquer que les points 3, 4 et 5 sont similaires.

Pages 2-3 – Les contacts directs avec la communauté

Sur le point « *Présence systématique et soulignée d'un porte-parole du Comité lors d'événements spéciaux (inaugurations, annonces d'investissements, partenariats, etc.)* », les participants proposent de supprimer le terme « systématique ».

M. Landry souligne que le terme « partenariat » dans les points 4 et 5 pourrait prêter à confusion et nuire à l'image et à la crédibilité du Comité.

Le Comité tient à préciser qu'il n'est pas rattaché à Intersan, et il ne représente pas non plus Intersan; ce que le terme partenariat peut laisser sous-entendre

<i>Si on va à un événement, on n'y va pas pour Intersan.</i>	
<i>Est-ce qu'on parle d'Intersan dans le document [le plan de communication]?</i>	Non, on parle du Comité.
<i>Si le comité d'environnement de Saint-Hippolyte par exemple nous invite à une activité, ça va être le Comité qui y va en son nom, pas pour Intersan?</i>	Oui.
<i>Moi ce que je comprends, c'est que Intersan veut nous inviter pour être au courant de ce qu'il va annoncer?</i>	C'est ça.

Pour clarifier ce point sur la présence du Comité lors d'événements spéciaux, M.Dussault donne en exemple l'inauguration de l'alimentation en biogaz de l'usine Cascades qui aura lieu le 31 mai prochain. Les membres du Comité sont conviés à cet événement, cela est fait dans le sens de permettre au Comité d'avoir des informations de première main. Les cartes d'invitation leur seront distribuées à la fin de la rencontre

L'invitation lancée par M.Dussault suscite quelques inquiétudes auprès des membres du Comité.

<i>Si on va à l'invitation, quelle est l'image qui sera véhiculée?</i>	La présence du Comité à cette activité doit être vue plutôt comme une information.
--	--

<i>Est-ce que cela reflètera notre mandat?</i>	On a quand même un certain discernement pour ne pas mettre le Comité dans une position inconfortable. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir.
--	--

On suggère de préciser que le Comité et Intersan sont deux organisations distinctes. Il faut tout le temps faire une démarcation claire entre Intersan et le Comité pour qu'il n'y ait pas de confusion face au citoyen.

Mme Couet informe le Comité que la prochaine parution du bulletin « Le Contact » est prévue pour l'automne prochain, ce qui ne constitue pas un bon « timing » pour y faire paraître l'invitation du Comité pour la prochaine rencontre.

<i>Pour le rapport annuel, quelle est notre année?</i>	Selon le décret, les 4 réunions par an c'est par rapport à l'année calendrier (Janvier à décembre).
--	---

M. Delisle revient sur le plan de communication pour rappeler aux membres qu'il faut que le plan soit adopté avant que le Comité pose des actions concrètes.

Action de suivi :

- Avant la prochaine réunion, envoyer le plan révisé à M. Berthiaume.
- Le plan sera ensuite envoyé aux membres en même temps que l'ordre du jour pour la prochaine rencontre.

5 STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR LA GESTION DES GOÉLANDS

M. Brien annonce que le rapport sur les goélands présenté lors de la réunion précédente a été transmis au Service canadien de la faune. Intersan a demandé à rencontrer le Service afin de discuter du rapport et des préoccupations qui ont été soulevées, cela en présence des personnes concernées et des citoyens qui vivent le problème. Cette rencontre est prévue pour le 14 juin et le Comité y est invité. Les présences doivent être confirmées avant.

Questions :

<i>Est-ce que ça va être annoncé dans les journaux?</i>	Non, ce n'était pas prévu.
<i>Est-ce possible d'avoir une copie du rapport? Que le gens puissent l'avoir sous la main avant d'arriver à la rencontre?</i>	Il va y avoir des documents vulgarisés qui seront remis lors de la rencontre.
<i>La situation ne s'est pas améliorée. Il faut vérifier auprès des autres comités de vigilance s'ils ont eu des problèmes de goélands et qu'est-ce qui a été fait.</i>	
<i>Nous recevons plusieurs plaintes à propos des goélands : les baigneurs, ceux qui boivent l'eau du lac, etc. Nous on veut être en mesure de leur répondre et ce qu'on veut c'est que vous nous aidiez à répondre. Une première étape serait de savoir quels sont les résultats de l'analyse des eaux avant, pendant et après le passage des goélands. Avec ces résultats, on pourrait savoir si oui ou non les goélands sont à l'origine de certaines maladies chez les gens (maladies de la peau, etc.). Parce que pour le moment, il y a de la confusion. Le ministère de l'Environnement et celui de la Santé publique pourraient être présents pour répondre à de telles</i>	Au niveau de la santé, c'est certain que les gens du Service canadien de la faune, de même que du ministère de la Santé publique ont beaucoup plus d'informations que nous. Mais comme point d'information qui était présent dans le rapport, selon les spécialistes, les biologistes, etc., il ressort que si les goélands ne sont pas tolérés sur le site, ils ne vont presque pas se retrouver sur les lacs environnants. Alors, si on nous donne les moyens de les effaroucher sur le site, c'est sûr que votre problématique au lac serait grandement diminuée. Ça commence là.

<p><i>questions. Il doit y avoir des documents ou des études qui ont été faits ailleurs (études en Angleterre par exemple).</i></p> <p><i>Le 14 juin, on va avoir des informations, mais après qu'est-ce qu'on fait? On ne peut pas faire disparaître les goélands, c'est impossible. Je me demande s'il n'y a pas de solutions innovatrices ailleurs qu'on n'a pas regardé.</i></p>	
<p><i>Qu'est-ce qui rebute autant le ministère de l'Environnement ou le Service canadien de la faune? Est-ce parce qu'ils n'ont pas le temps ou parce qu'ils ont peur du sujet?</i></p>	<p>C'est plutôt à cause d'une question de réglementations. Il y a une convention avec les États-Unis (datant de 1907) sur la protection des oiseaux migrateurs par les deux pays.</p> <p>Mais le Service canadien de la faune a quand même une certaine flexibilité pour donner des permis d'abattage ponctuels.</p>
<p><i>Il n'y a pas d'autres techniques?</i></p>	<p>Dans le rapport, ils ont parlé d'autres techniques d'effarouchage. Les goélands sont des oiseaux très intelligents: ils ont un système de reconnaissance très développé.</p>
<p><i>Y a-t-il des prédateurs des goélands?</i></p>	<p>Les faucons. On en a utilisé. C'est efficace sur le coup, mais pas à long terme. Aussitôt que le fauconnier s'en va, les goélands reviennent.</p>

6 POINTS D'INFORMATION ET SUIVI

M. Dussault présente rapidement les deux mémoires présentés par Intersan : l'un à la Commission parlementaire sur l'avenir énergétique au Québec et l'autre au Ministre Thomas Mulcair sur le Plan de développement durable du Québec.

Les différents documents ont été envoyés aux membres du Comité.

6.1 MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC.

Intersan a déposé un mémoire le 6 avril dernier à la Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec. C'est une commission mise sur pied par le gouvernement afin de voir quelles sources d'énergie devraient être utilisées par le Québec (document PowerPoint, annexe 5).

6.2 MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTRE THOMAS MULCAIR SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC.

De façon générale, Intersan est en accord avec la définition que le gouvernement donne au concept de « développement durable » et appuie la majorité des 14 principes du PDD, sauf un seul. (Document PowerPoint, annexe 6)

<p><i>Intersan est contre un des principes, lequel?</i></p>	<p>Le principe de précaution. Intersan trouve que les termes du principe sont trop larges. Ils donnent beaucoup de pouvoir au législateur. Appliqué comme tel, ce principe risque de paralyser plusieurs projets.</p> <p>La position d'Intersan est qu'il y a déjà un processus bien établi et très clair à travers lequel le site de Sainte-Sophie est passé, soit l'évaluation environnementale. Au cours de cette évaluation, le ministère de l'Environnement donne une directive sur le contenu des études d'impacts. Ces études sont révisées par le ministère</p>
---	---

	et par le BAPE avant que le gouvernement n'émette un décret si le projet est accepté. Il y a donc assez de balises sans avoir besoin d'en rajouter.
<i>« Favoriser la récupération ». Qu'est-ce que vous faites de votre centre de tri? Est-ce que vous prévoyez de le remettre en activité?</i>	On continue les discussions avec les gens de la MRC de la Rivière-du-Nord qui nous ont demandé où en étaient nos projets. Actuellement, leurs matières vont au centre de tri de La Chute. La question est de savoir si la MRC va renouveler son entente avec ce centre de tri ou non. La mise en opération du centre de tri d'Intersan est donc tributaire de cette décision.
<i>Est-ce que le climat de l'échange avec le Ministre était bon?</i>	Le climat était agréable. Le PDD est encore à l'état philosophique à l'heure actuelle; c'est très général et il n'est pas contesté. Il y a de bonnes idées, que ce soit du point de vue des groupes environnementaux ou des municipalités, etc. Les gens présentent leur point de vue. Cela se fait bien.

6.3 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Lors de la dernière rencontre, il avait été dit que Intersan serait prête à répondre aux questions sur l'entente de partenariat avec la MRC de la Rivière-du-Nord qui avait été annoncée. Des copies du communiqué de presse avaient été distribuées.

Les participants n'ont pas de question.

6.4 INVITATION À L'INAUGURATION DE L'ALIMENTATION EN BIOGAZ DE L'USINE CASCADES.

M. Dussault distribue les invitations pour l'inauguration le 31 mai prochain. C'est une activité protocolaire. Le partenariat avec l'usine Cascades a pris effet depuis le 31 décembre 2004.

7 VARIA

M. Dussault informe le Comité de l'adoption d'un nouveau règlement sur l'élimination. Le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* vient remplacer le *Règlement sur les déchets solides* qui régissait depuis 1978 l'élimination des matières résiduelles au Québec.

Pour le site de Sainte-Sophie, ce nouveau règlement ne change rien, car le décret autorisant l'agrandissement a été basé sur ce règlement alors à l'état de projet. Intersan pourrait en faire une présentation lors de la prochaine rencontre.

Les sites d'enfouissement non conformes devraient procéder aux changements dans une période de trois ans (période transitoire).

Ce règlement risque de changer le portrait global de l'enfouissement au Québec. C'est arrivé aux États-Unis au début des années 90. Les petits sites ont dû fermer parce qu'ils n'avaient pas les moyens pour répondre aux nouvelles normes. Ça peut arriver ici aussi.

<i>Est-ce que le nouveau règlement encourage le traitement thermique?</i>	Si on se réfère aux différentes consultations publiques qui ont eu lieu dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles, ce n'est pas dans nos mœurs québécoises de développer l'incinération.
---	--

Action de suivi : Présenter lors de la prochaine rencontre le nouveau règlement par rapport au site d'enfouissement d'Intersan à Sainte-Sophie.

Autre point:

M. Roger Landry annonce que c'est sa dernière participation aux rencontres du Comité en tant que représentant du CRE des Laurentides. Il dit être content de son mandat et qu'il se sentait très à l'aise au sein du Comité.

<i>Est-ce que le CRE va envoyer quelqu'un d'autre?</i>	C'est supposé. Mais la personne qui a été désignée n'a présentement pas le temps.
--	---

M. Dussault remercie M. Landry pour sa participation. Si M. Landry désire participer en tant que citoyen, il sera le bienvenu.

M. Berthiaume, au nom de tous les membres du Comité, remercie aussi M. Landry. Le Comité a bien apprécié les interventions de M.Landry.

M. Landry remercie tout le monde. Il accepte l'invitation de continuer à assister aux rencontres du Comité à titre de citoyen.

8 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre a été fixée au jeudi 15 septembre en soirée, ça sera l'avant-dernière réunion de l'année 2005.

L'ordre du jour étant complété, M. Dussault remercie tous les participants et leur souhaite un bon été. La rencontre s'est terminée à 21 h 45.

Stéphanie Sinaré
Le 30 mai 2005.

Annexe 1 :
Liste des participants

PRÉSENCES À LA RÉUNION DU 19 MAI 2005

Comité de vigilance

Représentants des voisins :

- M. Yvon Berthiaume
- M. Robert Proulx
- M. Robert Védrine
- Mme Lorraine Couet

Représentants du milieu municipal :

- M. Christian Leclair (Sainte-Anne-des-Plaines)
- M. Gilles Beauregard (Municipalité de Saint-Hippolyte)
- Mme Louise Melançon (Sainte-Sophie)

Représentant des groupes environnementaux :

- M. Roger Landry (CRE des Laurentides)

Représentants des organismes socio-économiques :

- Mme Kim Pépin (CLD Rivière-du-Nord)

Représentante du milieu agricole :

- Mme Renée Latour

Pour Intersan :

- M. Martin Dussault
- M. Daniel Brien
- M. Ghislain Lacombe

Pour *Transfert Environnement* :

- M. André Delisle, animateur
- Mme Stéphanie Sinaré, rapporteure

Annexe 2 :
Ordre du jour

**Annexe 3 :
Plan de communication**

**Annexe 4 :
Compte rendu de la
réunion du 24 février 2005**

**Annexe 5 :
Mémoire présenté à la
Commission
parlementaire sur l'avenir
énergétique du Québec**

**Annexe 6 :
Mémoire présenté au
Ministre Thomas Mulcair
sur le Plan de
développement durable
du Québec**